



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 Septembre 2008

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

Bulletin Municipal : nouvelle formule

Comme cela était précisé dans le dernier bulletin municipal, nous avons choisi d'en changer la formule. Vous recevrez désormais, après chaque séance du conseil municipal, le compte rendu des délibérations dans votre boîte aux lettres quelques jours après la séance.

En plus de cela, vous continuerez, comme actuellement, de recevoir le bulletin municipal à intervalle régulier. En haut à droite de ces comptes rendus, vous trouverez le numéro du prochain bulletin pour faciliter leur classement.

Cette formule a pour but d'être plus réactif auprès des habitants, mais également de faire de ce bulletin, plus qu'un outil d'information : un outil de communication entre les élus et les habitants du village.

La commission communication

DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU MAIRE

En application de l'article L2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant n'excède pas le seuil fixé pour les marchés en procédure adaptée ainsi que pour les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DOSSIER ROND POINT, VARIANTE 2

Une variante des plans du futur rond-point de la RD 974 transmise par le Conseil Général est soumise à l'avis du Conseil Municipal. Les plans rectifiés ont pris en compte les remarques du conseil : Les propriétés bâties ont été exclues de l'emprise. Le rond point est décalé coté vignes de façon à capter la rue des Jardins en angle presque droit. Après vote à main levée, ces plans recueillent l'avis favorable de l'unanimité des membres présents.

Les contacts pris avec la SAFER de Bourgogne pour acheter les parcelles de vignes mises en vente sur la commune montrent que son pouvoir d'action n'apportera rien à l'avancée du projet. Les démarches reposent donc entièrement sur l'initiative du conseil, qui se déclare acheteur de 2000 m² environ de vignes, libres à l'exploitation, dans une appellation de MOREY-SAINT-DENIS Village ou une autre appellation équivalente.

REQUÊTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Maire donne lecture intégrale de la requête transmise par le Tribunal Administratif au sujet de la création de la ZAC multi sites "Aux quatre Pieds de Poiriers et Prés Bouffeu". Le BAFU et la SCET travaillent à l'instruction du mémoire de réponse qui sera fourni par l'avocat de la commune. Une réunion informative des membres du conseil sera programmée sur l'état d'avancement du dossier.

TARIFICATION AVOCAT/ AFFAIRE COMMUNE - CONSORTS NOBLOT, PEIRAZEAU, BRYCZEK, LIGNIER, FOURRIER, GROFFIER, COLLARDOT, RAPHET J., BOURSOT, JEANNIARD M., JEANNIARD S., RAPHET G.

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs transmis par la société d'avocats COPPI - GRILLON - BROCARD - GIRE sise 3, rue Henri Baigue à Besançon, Doubs, ainsi que décrits ci-dessous :

I - Honoraires et Vacations

> Base de détermination des honoraires

- traitement classique **190,00 € HT**

- traitement en urgence sous moins de 15 jours (Référés, délais impératifs de recours, consultations urgentes, etc.) **220,00 € HT**

- consultation orale en cabinet **190,00 € HT**

> Vacations

- temps passé sur votre dossier (Hors honoraires et temps de déplacement) **60,00 € HT /l'heure hors frais**

II - Frais et Débours

- frais d'ouverture de dossier **100,00 € ht**

- frais de correspondance **7,00 € ht/lettre**

- frais de dactylographie (Conclusions, notes, consultation) **30,00 €ht /l'h.**

- frais de reproduction **0,45 € ht /feuille**

- frais de déplacement **0,50 € ht/km.**

S'ajoutent à ces frais, les frais règlementés et les frais dus à des prestataires extérieurs : débours, frais postaux, frais d'huissiers, frais de reprographie, etc.

Le Maire, autorisé par le Conseil Municipal, déclare accepter sans réserve l'ensemble de ces conditions.

DEVIS ENTREPRISE NOIROT, CHEMIN DES DEBATS

L'entreprise NOIROT transmet le devis demandé relatif à la réfection du Chemin rural N°14 dit "Des Débats" entre Morey et Chambolle. Une partie de 420 m chiffrée à 12 348,00€ HT sera répartie par moitié sur les deux communes. Le reste, sur une longueur de 280 m, d'un montant de 7056,00 € HT sera pris en charge en totalité par la commune de Chambolle. Le devis est accepté par les deux communes.

ENTRÉE SUD DE MOREY SAINT DENIS

Une réunion à l'initiative du Conseil Général de la Côte d'Or, relative à la réfection du fossé à l'entrée Sud de Morey, s'est déroulée le 7 septembre 08. Le fossé sera nettoyé en urgence. Le projet de réfection complète sera soumis à l'avis du Conseil Municipal de Morey Saint Denis puis inscrit au Budget Primitif de 2009 du Conseil Général.

PÉTITION RUE BASSE

Après réunion de concertation des différentes parties concernées par la pose d'un ralentisseur dans la rue Basse, l'emplacement exact de l'ouvrage est déterminé en accord avec tous. De même, il est décidé de procéder au renforcement du mur de soutènement de la rue Basse, le long des vignes. L'ensemble du projet sera donc revu et re-chiffré par la DDE.

PROJET RUE DE LA COMBE

L'état important de détérioration de la rue de la Combe est évoqué au Conseil Municipal. Des renseignements seront pris de toute urgence pour savoir si l'installation du gaz par le SICECO, nouveau gestionnaire, est confirmée afin d'enchaîner immédiatement sur la réfection de la rue.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les horaires de ramassage des élèves du 2ème cycle scolaire ont été modifiés si bien que la coordination avec l'heure de sortie des élèves n'est pas assurée. Les parents s'apprentent à formuler la demande de création d'un bus supplémentaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'équilibrer le budget du SIVU du CPI Morey / Chambolle, pour lequel des travaux de réaménagement des locaux arrivent en fin de réalisation, le Conseil Municipal vote la décision modificative N°1 suivante :

DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement : - article 6554 = 27 413,00 €	- recette prise sur l'excédent de fonctionnement dégagé au BP 2008 = 27 413,00 €

TARIF DE VENTE DU VIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du vin communal comme suit :

- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 2006 : 25 €
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 2005 : 25 €
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 2004 : 25 €
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 2003 : 25 €
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 2002 : 25 €
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" années 2001 et 2000 : épuisé
- Morey Saint Denis 1er cru " Clos La Riotte" année 1999 : 25 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion Marathon prévue le 11/09/08. Manifestation maintenue malgré désapprobation des communes (vendanges)
- Fête patronale concomitante au vide greniers des JSP. Tickets distribués aux enfants de Morey et Chambolle Musigny.
- Le site de la Combe a été nettoyé sur la portion de la Commune (sauf bois). le bornage reste à faire.
- La commune confirme son soutien à la FNACA.
- Lecture d'une lettre adressée à Mme GUÉRY Delphine.
- Lettre de remerciements du domaine LIGNIER pour la consolidation du mur le long de la rue de la Montagne.

Prochain Conseil le 15/10/08, à 19h, en séance publique